

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1154

présenté par
M. Fauvergue et Mme Thourot

ARTICLE 31

À l'alinéa 10, substituer à la référence :

« loi n° 2017-1510 du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme »

la référence :

« loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.